

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

- 3.4. Centre communautaire – air conditionné – réparations à effectuer;
4. Autorisation de déplacements;
 - 4.1. Brunch-bénéfice Oasis Santé mentale;
 - 4.2. Loisir et Sport Montérégie – journée thématique des jeunes en loisirs;
5. Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation 435-2006;
6. Ratification et approbation des comptes à payer pour le mois de février 2013;
7. Rapports du responsable des travaux publics et de l'officier municipal;
 - 7.1. Rapport sur l'entretien d'hiver;
 - 7.2. Rapport mensuel sur les permis;
8. Comité consultatif d'urbanisme;
 - 8.1. Renouvellement de mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme;
 - 8.2. Nomination du président du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2013/2014;
 - 8.3. Dépôt du procès-verbal de la rencontre tenue le 21 février 2013;
 - 8.4. Dérogation mineure – no DPDRL130017 – 144, rue Patenaude afin de régulariser la distance entre le garage et la résidence;
 - 8.5. Demande PIIA – no DPCOL120003, DPADL130013, DPADL130014 –60, rue des Saules – construction d'une nouvelle résidence ainsi que deux bâtiments accessoires;
 - 8.6. Demande PIIA – no DPREL130023 –328, rue Principale – modification au bâtiment accessoire;
9. Avis de motion;
 - 9.1. Règlement modifiant le règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
10. Règlements;
 - 10.1. Adoption du règlement 510-2013 modifiant le règlement 423-2005 sur les systèmes d'alarme;
11. Demande d'autorisation à la CPTAQ – Ferme Florent Chagnon (1984) inc. – enlever les souches et les repousses;
12. Ponceau sur le cours d'eau Bernier-Vincelette
 - 12.1. Mandat de surveillance à la firme Experts conseils Consumaj inc. ;
 - 12.2. Autorisation d'appel d'offres public;
13. Indexation de la structure salariale 2013;
14. Retiré

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

15. Contrat de travail fixant les conditions de travail de la directrice générale – autorisation de signature pour le maire;
16. Engagement des Premiers répondants;
17. Sécurité publique – Demande de reconduction du programme cadet;
18. Nomination d'un représentant – Comité vigilance LET Thibault;
19. Approbation des travaux –subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier relativement à la réfection de la rue Béland;
20. Ratifier l'offre de service – caractérisation environnementale de site Phase II – terrain sur la rue Industriel;
21. Demande d'appui coalition eau secours – fluoration de l'eau;
22. Bell Canada – approbation demande d'intervention;
23. Travaux routiers – pavage de quatre rangs;
 - 23.1. Mandat de plans et devis à la firme Experts conseils Consumaj inc. ;
 - 23.2. Mandat à la firme Monty Coulombe pour la préparation du règlement d'emprunt et suivi;
24. Gestion Pavex – scellement de fissure;
25. **Affaires nouvelles**
26. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
27. Levée ou ajournement de la séance.

13-03-067

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 30 JANVIER 2013, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013 ET DISPENSE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'EN FAIRE LA LECTURE

Ayant tous prit connaissance du procès-verbal de la séance ajournée du 30 janvier 2013, de la séance ordinaire du 4 février 2013 au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente.

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que les procédés tenus en date du 30 janvier 2013 et du 4 février 2013 soient adoptés, tel que soumis, et dispense la secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

DÉPÔT PROCÈS-VERBAL MODIFIÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

Le conseil prend connaissance du procès-verbal de correction tel qu'inscrit à la note numéro 317-2013.

À la page 4082 du livre des délibérations, l'avis de motion, « amendement au règlement 421-2005 – tarification dépenses » est modifié comme suit :

En remplaçant dans le titre « 421-2005 – tarification dépenses » par « 423-2005 sur les alarmes ».

13-03-068

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AUTORISATION DE PAIEMENT – RATIFIER LA RÉPARATION DU CAMION F -350

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier la réparation du camion F-350, d'une somme de 2 522,08 \$, incluant les taxes applicables, relativement au système hydraulique et d'embrayage, auprès de la firme Centre mécanique Ti-Wi Auto-Cam inc..

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.320.00.525 et suivants « Entretien et réparation véhicules ».

13-03-069

AUTORISATION D'ACHAT – ACHAT D'UNE PLAQUE VIBRANTE

CONSIDÉRANT que l'achat de cet équipement améliorerait la qualité et la durabilité des travaux;

CONSIDÉRANT que deux fournisseurs ont soumis des prix;

CONSIDÉRANT la recommandation du responsable des travaux publics;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une plaque vibrante, d'une somme de 2 181,40 \$, excluant les taxes applicables, auprès de la firme Location d'équipements des Cantons-de-l'Est inc., tel que le prix soumis le 1^{er} mars 2013.

Cette dépense affecte le poste 02.390.00.643 « Petits outils et équipements ».

13-03-070

AUTORISATION D'ACHAT – PATINOIRE – REMPLACEMENT DES BUTS

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire l'achat de buts pour remplacer l'équipement désuet;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une paire de buts, d'une somme de 925,00 \$, excluant les taxes applicables, auprès de l'entreprise Au Grand Bazar, tel que le prix soumis le 18 février 2013.

Cette dépense affecte le poste 02.701.30.699 « Autres achats et/ou location ».

13-03-071

AUTORISATION D'ACHAT – CENTRE COMMUNAUTAIRE – AIR CONDITIONNÉ – RÉPARATIONS À EFFECTUER

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la réparation de l'air conditionné du Centre communautaire, d'une somme de 1 813,00 \$, excluant les taxes applicables, auprès de la firme Servisys inc., tel que le prix soumis le 18 février 2013.

Avant de procéder à la réparation, le Conseil municipal demande la vérification de la garantie applicable.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Cette dépense affecte le poste 02.701.20.522 « Entretien, réparation bâtiments & terrains ».

13-03-072

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – BRUNCH BÉNÉFICE OASIS SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT que le but de cet organisme est de soutenir les personnes atteintes d'une maladie mentale et de créer des services appropriés à leurs besoins;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à payer la somme de cent quatre-vingts dollars (180,00 \$), somme représentant l'achat de deux billets pour la participation du maire, Sylvain Beaudoin, au 22^e brunch-bénéfice de l'organisme Oasis santé mentale.

Afin de donner application à la présente résolution, des montants sont disponibles aux postes budgétaires 02.110.00.312 « Congrès et délégation ».

13-03-073

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT – LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – JOURNÉE THÉMATIQUE DES JEUNES EN LOISIRS

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la conseillère, Madame Johanna Fehlmann, et la responsable à la vie communautaire, Madame Sonia Martel, à assister à la rencontre thématique des jeunes en loisirs offerts par Loisir Sport Montérégie. Le coût de participation est de 15,00 \$ par personne plus les taxes applicables.

Également résolu que les frais de déplacement soient défrayés par la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.701.90.310 « Frais de déplacement ».

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006

Conformément aux dispositions du règlement numéro 435-2006, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de février 2013.

13-03-074

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour les mois de février 2013;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier ou d'autoriser les déboursés du mois de février 2013.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Approbation des comptes pour une somme de 261 811,11 \$, concernant l'émission des chèques numéro C1300075 à C1300122 inclusivement, ainsi que les frais bancaires.

Que le maire, Monsieur Sylvain Beaudoin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Monique Fortin soient et sont autorisés à signer lesdits chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

13-03-075

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait rapport sur l'entretien des chemins d'hiver pour le mois de février 2013, tel que soumis par le responsable des travaux publics :

Secteur 1	149,25 heures
Secteur 2	135,50 heures

Le rapport est annoté indiquant que la semaine du 24 février au 2 mars 2013 n'est pas incluse dans le rapport;

ainsi que des permis émis par l'officier municipal durant le mois de février 2013, soit :

Émission de permis :	13
Agrandissement	1
Brûlage	4
Colportage	1
Installation septique	3
Lotissement	2
Rénovation	2

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport du responsable des travaux publics et du rapport de l'officier municipal en bâtiment et en environnement en date du 28 février 2013 et que ce conseil approuve lesdits rapports tel que soumis.

13-03-076

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RENOUELEMENT DE MANDAT DES MEMBRES

Mandat à renouveler : Monsieur André Bergeron
Monsieur Alain Brodeur

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de nommer Monsieur André Bergeron, pour un renouvellement de poste d'une durée de deux (2) ans au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur Alain Brodeur ne renouvelle pas son mandat au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

13-03-077

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION DU PRÉSIDENT POUR L'ANNÉE 2013/2014

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier de nommer Monsieur Sylvain Roy.

Monsieur Roy accepte le poste de président.

Il est unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de nommer Monsieur le Conseiller, Sylvain Roy, à titre de Président du Comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2013/2014.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant les Membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 février 2013.

13-03-078

DÉROGATION MINEURE – NO DPDL130017 – 144, RUE PATENAUE AFIN DE RÉGULARISER LA DISTANCE ENTRE LE GARAGE ET LA RÉSIDENCE

CONSIDÉRANT que la présente demande consiste à régulariser la distance entre le garage et la résidence qui se situe à 2,83 mètres plutôt qu'au 3 mètres prescrit au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, une dérogation mineure sur la distance minimale est nécessaire par rapport au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le lot 3 556 191 se situe en zone résidentielle;

CONSIDÉRANT que les droits de propriété des immeubles voisins ne sont pas affectés par cette dérogation;

CONSIDÉRANT que les travaux ont fait l'objet d'un permis et que les travaux ont respecté les plans et documents soumis;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés de bonne foi;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 21 février 2013, par sa résolution numéro 13-02-011, a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

CONSIDÉRANT que les exigences de la Loi en matière de dérogation mineure sont rencontrées ;

CONSIDÉRANT que l'avis requis par la loi a été dûment publié en date du 11 février 2013 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de statuer sur cette demande ;

APRÈS ÉTUDE ET CONSIDÉRATION,

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et d'accorder la dérogation mineure, sur le lot 3 556 191, en permettant que la distance minimale soit 2,83 mètres entre le bâtiment accessoire et le bâtiment principal.

13-03-079

DEMANDE PIIA – NO DPCOL120003, DPADL130013, DPADL130014 – 60, RUE DES SAULES – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE AINSI QUE DEUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que le projet de construction d'une résidence unifamiliale avec deux bâtiments accessoires, sis au 60, rue des Saules est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-02-010 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande conditionnellement à ce que le propriétaire installe les luminaires en bordure de la rue;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 3;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Monsieur Daniel Perron afin de permettre la construction d'une résidence avec deux bâtiments accessoires, au 60 rue des Saules.

Il est entendu à la présente résolution que le demandeur devra respecter en tout point la recommandation dans le cadre de ce PIIA.

13-03-080

DEMANDE PIIA – 4 DPREL130023 –328, RUE PRINCIPALE – MODIFICATION AU BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT que le projet de modification de l'abri d'auto permanent, sis au 328, rue Principale est soumis à la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 13-02-012 a soumis au Conseil municipal une recommandation favorable à l'égard de la demande;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation prévus au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, PIIA 2;

Il est en conséquence proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser conformément au règlement numéro 434-2006 de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la délivrance du permis de construire à Rolland Brodeur afin de permettre la modification de l'abri permanent, sis au 328, rue Principale.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Avis de motion est donné par le Conseiller Richard Pigeon, que lors d'une prochaine séance sera proposé pour adoption un règlement modificateur du règlement 473-2009 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Ce règlement vise à interdire le fait de se trouver dans un endroit public en ayant sur soi une réplique d'arme ou un jouet ressemblant à une arme.

13-03-081

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

ADOPTION DU RÈGLEMENT 510-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 423-2005 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 février 2013;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 455 du Code municipal, une copie de ce règlement a été remise, aux membres du conseil, au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, des copies du règlement ont été placées pour consultation, dès le début de la séance, à l'entrée de la salle des délibérations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'adopter, tel que soumis, le règlement numéro 510-2013 sur les alarmes, et ce afin de diminuer les déclenchements non motivés.

Adopté à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 4 mars 2013.

13-03-082

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – FERME FLORENT CHAGNON (1984) INC. – ENLEVER LES SOUCHES ET LES REPOUSSES

ATTENDU qu'une demande a été déposée par les propriétaires actuels du lot 5 001918 du cadastre du Québec afin d'enlever les souches et les repousses autour de celles-ci;

ATTENDU que la demande des propriétaires est accompagnée d'un rapport d'expertise et d'un plan d'aménagement forestier réalisé par une firme qui œuvre dans le domaine du génie-conseil et plus particulièrement dans les secteurs forestiers;

ATTENDU que le plan d'aménagement a pour but de permettre au demandeur de mettre son boisé en valeur en lui faisant mieux connaître et en l'aidant à planifier ses travaux forestiers;

ATTENDU que la demande est conforme au règlement de zonage municipal;

Il est en conséquence proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'appuyer la demande de Monsieur Florent Chagnon auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

13-03-083

PONCEAU SUR LE COURS D'EAU BERNIER-VINCELETTE – MANDAT DE SURVEILLANCE À LA FIRME EXPERTS CONSEILS CONSUMAJ INC.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de la firme Consumaj inc., relativement à la surveillance du ponceau à refaire sur le cours d'eau Bernier-Vincelette;

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents de retenir les services professionnels de la firme Consumaj inc., relativement à la surveillance des travaux lors de la réfection du ponceau cours d'eau Bernier-Vincelette sur

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

le 3^e rang Ouest, pour une somme de 4 000,00 \$, excluant les taxes applicables, selon les termes de l'offre de services du 6 février 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 72.320.10.721 « Investissement réseau routier ».

13-03-084

PONCEAU SUR LE COURS D'EAU BERNIER-VINCELETTE – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents de ratifier la publication, sur le site électronique SEAO, de l'appel d'offres relativement à la réfection du ponceau Bernier-Vincelette.

13-03-085

INDEXATION DE LA STRUCTURE SALARIALE 2013

ATTENDU que les modalités de travail prévoient que l'indexation de la structure salariale soit basée sur la variation de l'IPC du mois de décembre;

ATTENDU que cette règle de fonctionnement avait été établie de façon régionale afin d'harmoniser entre les municipalités les salaires;

ATTENDU que la variation de l'IPC de décembre 2011 à décembre 2012 est de 1,5 %;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska verse cette année une indexation de 2,5 % à ses employés;

ATTENDU que l'indexation salariale lors de l'adoption du budget 2013 est basée sur un taux de 2 %;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu que le Conseil municipal accepte de bonifier l'indexation des employés de la Municipalité à 2 % et autorise le versement de la bonification de rendement, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2013.

POINT 15

CONTRAT DE TRAVAIL FIXANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE MAIRE

Reporté

13-03-086

ENGAGEMENT DES PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT la mise en fonction des premiers répondants au courant du mois de mars 2013;

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'embaucher :

Monsieur Éric Morier
Madame France Côté
Madame Gabrielle Vandal
Madame Johany Richard
Madame Priscillia Bissonnette
Monsieur Steve Rotondo

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Madame Guylaine Giguère
Monsieur Sylvain Goyette
Monsieur Raymond Lussier
Monsieur Vincent Rivard
Monsieur Hugo Ferland
Monsieur Jean-François Ménard
Monsieur Kévin Loïselle
Monsieur Patrick Bard

comme soumis dans le rapport joint en annexe.

13-03-087

SÉCURITÉ PUBLIQUE – DEMANDE DE RECONDUCTION DU PROGRAMME CADET

CONSIDÉRANT que le territoire desservi par la SQ en Haute-Yamaska a bénéficié au cours de l'été 2009 du projet CADET;

CONSIDÉRANT que les impacts positifs remarquables avec la présence de deux cadets pour la patrouille à pied et à vélo, soit une diminution de plaintes dans les lieux publics et à la plage de Waterloo ainsi qu'une bonne visibilité lors d'événements particuliers;

CONSIDÉRANT que des mesures d'encadrement et de suivi des actions des cadets sont maintenant établies au poste de la SQ Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT qu'en 2010, le projet CADET n'a pas été renouvelé et que le poste de la SQ de la Haute-Yamaska a pu constater une augmentation du nombre de demandes d'interventions dans les lieux publics comparativement à 2009;

CONSIDÉRANT qu'une demande pour bénéficier du projet CADET a été effectuée pour les années 2011 et 2012;

CONSIDÉRANT que suite au refus de la SQ d'accorder ce programme, la MRC de La Haute-Yamaska a mis sur pied un Projet Sentinelles pour ces deux années;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité de sécurité publique considèrent que le projet CADET confère des avantages supérieurs au projet Sentinelle, notamment en ce qu'il permet une meilleure intégration des recrues au personnel du service policier en plus d'offrir de plus grandes possibilités quant aux tâches effectuées, ce qui augmente la visibilité policière et le sentiment de sécurité de la population;

CONSIDÉRANT que, les périmètres d'urbanisation et semi-urbains présents sur le territoire de la MRC exigent une présence policière accrue à laquelle le projet CADET pourrait contribuer;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de la visibilité policière améliore le sentiment de sécurité et que le projet CADET permet de répondre à cette préoccupation à différents endroits (lieux publics, réseaux cyclables, événements spéciaux et camps de jour) du territoire de desserte de la SQ;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton appuie la résolution du Comité de sécurité publique de la MRC de La Haute-Yamaska demandant aux autorités de la SQ la reconduction du projet CADET sur le territoire de la Haute-Yamaska pour l'été 2013 et d'informer la SQ que la MRC de La Haute-Yamaska est disposée à défrayer 50 % des coûts relatifs à ce projet.

13-03-088

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – COMITÉ VIGILANCE LET THIBAUT

Afin d'assurer la représentation du Conseil municipal auprès de ce comité;

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon de nommer Monsieur Sylvain Roy.

Monsieur Roy accepte la représentation.

Il est unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de nommer Monsieur le Conseiller Sylvain Roy, afin de siéger à ce comité.

13-03-089

APPROBATION DES TRAVAUX – SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DE LA RUE BÉLAND

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier en provenance des Loisirs Ste-Cécile inc. afin de leur permettre de redonner une santé financière à leur organisme;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance et accepte les conditions imposées par le Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal approuve la dépense de 85 284,69 \$ relativement aux travaux de réfection de la rue Béland;

CONSIDÉRANT que les travaux exécutés en vertu des présentes n'ont pas été ou ne feront pas l'objet d'une autre subvention à l'exception de la subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de faire parvenir au Ministère des Transports du Québec la demande de subvention au montant de 7 500 \$ pour l'amélioration du réseau routier 2012 concernant les travaux d'amélioration de la rue Béland.

13-03-090

RATIFIER L'OFFRE DE SERVICE – CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE II – TERRAIN SUR LA RUE INDUSTRIEL

Il est proposé par le Conseiller Richard Pigeon et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de ratifier l'offre de service concernant la caractérisation environnementale de site Phase II, sur un terrain contigu à la rue Industriel et 3^e rang Ouest, d'une somme de 1 900,00 \$, excluant les taxes applicables, auprès de la firme Les Laboratoires de la Montérégie, tel que le prix soumis dans la correspondance du 21 janvier 2013.

Cette dépense affecte le poste 02.610.00.411 « Services professionnels et techniques ».

13-03-091

DEMANDE D'APPUI COALITION EAU SECOURS – FLUORATION DE L'EAU

CONSIDÉRANT que la fluoration de l'eau potable suscite de nombreuses inquiétudes auprès de la population et que la controverse s'amplifie dans les milieux scientifiques sur l'efficacité de celle-ci et ses impacts sur la santé et sur l'environnement;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que les fluorures utilisés proviennent de déchets industriels recyclés issus de la récupération des vapeurs toxiques des usines d'engrais phosphatés et que le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec est incapable d'en fournir les tests de toxicologie requis pour prouver leur innocuité;

CONSIDÉRANT que nul ne peut imposer légalement un traitement médical dentaire coercitif administré à tous les citoyens, peu importe leurs besoins, leur âge, leur sexe, leur état nutritionnel et leur condition de santé, en employant une substance impropre à la consommation et étant classée comme produit de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT que cette mesure étant illégale et contrevenant à la Charte des droits et libertés, les citoyens sont en droit de défendre leur intégrité en s'opposant à l'administration forcée, via leur eau potable, d'un médicament non homologué et non testé en toxicologie visant essentiellement la prévention;

CONSIDÉRANT que le programme de fluoration de l'eau potable est un gaspillage de fonds publics (99 % de l'eau fluorée se retrouve dans l'environnement via les égouts);

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par la Conseillère Johanna Fehlmann et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton appuie la position de la Coalition Eau secours, de la Coalition trifluvienne pour une eau très saine, et du regroupement de citoyen (ne) s pour une eau saine à Richmond dans le cadre de ce dossier;

Que la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton demande à l'Assemblée nationale du Québec d'organiser une commission parlementaire sur le dossier de la fluoration de l'eau potable afin de faire la lumière sur les aspects scientifiques, sanitaires, économiques et légaux de celle-ci et de statuer sur la nécessité d'abolir le programme de fluoration de l'eau potable.

13-03-092

BELL – AUTORISATION DE SIGNATURE L'APPROBATION DE LA DEMANDE D'INTERVENTION

Soumis : Demande d'intervention municipal numéro : FTTN-G82250.

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Monique Fortin, à signer la demande d'intervention municipale, numéro de projet N-G82250, plans CM-07 à CM-15 inclusivement, pour la mise en place de câble de fibre optique sur et dans des structures souterraines et aériennes existantes de Bell situé sur la route 137, 1^{er} Rang, 3^e Rang, 5^e Rang, les rues Lachapelle, des Bouleaux, Industriel, la route Perreault et le chemin de St-Valérien.

13-03-093

TRAVAUX ROUTIERS – PAVAGE DE QUATRE RANGS – MANDAT DE PLANS ET DEVIS À LA FIRME EXPERTS CONSEILS CONSUMAJ INC.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal étudie la possibilité de paver quatre rangs ou partie de rangs par règlement d'emprunt, sur le 1^{er} Rang Est, le 1^{er} Rang Ouest, le 3^e Rang Est et le 3^e Rang Ouest;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le Conseil municipal doit fournir une estimation détaillée, selon des plans et devis des travaux à réaliser préparés par un ingénieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller Claude Lussier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents de retenir les services professionnels de la firme Consumaj inc., relativement à la préparation d'un devis pour une somme de 8 600,00 \$, excluant les taxes applicables, selon les termes de l'offre de services du 26 février 2013.

Afin de donner application à la présente résolution, un montant est disponible au poste budgétaire 02.320.00.411 « Honoraires services scientifiques et génie ».

13-03-094

TRAVAUX ROUTIERS – PAVAGE DE QUATRE RANGS – MANDAT À LA FIRME MONTY COULOMBE POUR LA PRÉPARATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT ET SUIVI

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de mandater la firme Monty Coulombe, avocats, afin qu'elle établisse la procédure pour l'emprunt et le suivi dans le dossier des travaux routiers relativement à la réalisation du pavage sur quatre rangs.

13-03-095

TRAVAUX ROUTIERS – GESTION PAVEX – SCHELLEMENT DE FISSURE

Il est proposé par le Conseiller Sylvain Roy et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, d'autoriser le responsable des travaux routiers à réaliser 2000 mètres de scellement de fissure, pour un montant de 4 500 \$, excluant les taxes applicables, auprès de la firme Gestion Pavex, comme que le prix soumis le 5 février 2013.

Cette dépense affecte le poste 02.320.00.625 « Rapiéçage d'asphalte ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, le maire, assisté des conseillers, répond aux questions qui lui sont adressées par certains des citoyens de l'assistance.

13-03-096

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

Il est proposé par la Conseillère Jacqueline L. Meunier et unanimement résolu par les Conseillères et les Conseillers présents, de lever la présente séance à 20 h 20.